

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 488 15 février 1979
Seizième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Daniel Delley
René Duboux

488

Responsables et irresponsables

Presque tous les gouvernements sont favorables à l'énergie nucléaire, à l'Est comme à l'Ouest, et avec eux les experts officiels. Parallèlement, le refus de cette forme d'énergie s'exprime le plus clairement dans les milieux en opposition avec les pouvoirs établis.

Rien à voir avec un antagonisme tout simple, tout clair, entre la gauche et la droite. Les responsables à gauche — voyez Olof Palme en Suède, Kreisky en Autriche, Schmidt en Allemagne, Willi Ritschard en Suisse — se sont engagés sans équivoque pour l'énergie nucléaire. En bref, d'un côté ceux qui ont des responsabilités, dans les gouvernements, dans l'administration, dans l'économie, et puis les autres — une majorité "simple" des délégués au dernier congrès de l'Union syndicale suisse à Lugano, les congressistes du Parti socialiste suisse à Bâle, mais également les jeunes dans leur grande majorité, les organisations écologiques, les experts sans mandat officiel.

Cette ligne de partage esquissée par la "Neue Zürcher Zeitung" il y a un mois est bien réelle. Mais plutôt que d'opposer les "responsables" aux "irresponsables", elle définit surtout deux visions de l'avenir.

L'une, apparemment novatrice, dynamique — plus d'énergie pour plus de progrès —, mais en fait essentiellement conservatrice: pas de remise en question des rapports de pouvoir, ni des modes de production, pas de frein à la centralisation liée à l'énergie nucléaire; en gros, un avenir calqué sur le présent.

L'autre apparemment plus craintive, moins ambitieuse, qui s'interroge sur nos idées reçues, qui cherche d'autres voies, dont Willi Ritschard dit de ses partisans "qu'ils sont moins préoccupés par l'énergie nucléaire que par un nouvel ordre social".

Le conseiller fédéral ne croit pas si bien dire: l'énergie nucléaire n'est plus un problème technique, c'est un objet politique. Et c'est le grand service qu'ont rendu à notre société les opposants à l'atome que d'avoir montré qu'aux contraintes définies par les spécialistes, on peut substituer des choix, qu'à l'équation simpliste des technocrates — pétrole rare et cher, donc nucléaire — il est possible de préférer d'autres voies, des économies, la décentralisation, la priorité à l'usage des énergies renouvelables, d'autres modes de production, menant vers une société plus démocratique.

Faut-il rappeler que cette recherche d'une alternative est indispensable? Le programme esquissé dans cette perspective restera valable bien sûr quel que soit le résultat du scrutin du 18 février. Mais l'élan vers un changement de cap sera plus fort si un "oui" sortait des urnes.

COURRIER

Une chose après l'autre: d'abord « oui » le 18!

DP 482: sur près de quatre pages, et sur la base d'un travail de défrichage législatif dû à Iurg Barblan, nous examinons la portée exacte de la loi atomique révisée (arrêté du 6 octobre 1978); le débat pourrait se poursuivre, car un texte comme celui que nous tentions d'élucider est sujet à de nombreuses interprétations; Iurg Barblan lui-même nous a ensuite écrit pour nous reprocher (gentiment) une trop grande crédulité, un "a priori" favorable au Conseil fédéral qui sera chargé de faire appliquer cet arrêté (en cas de refus de l'initiative, puis de refus du référendum), une confiance exagérée dans les prévisions des experts; cette discussion sera rouverte au lendemain du 18 février; le rendez-vous est d'ores et déjà pris.

Le plus important n'est pour le moment pas

SUITE ET FIN AU VERSO

Une chose après l'autre : d'abord « oui » le 18 !

là. On doit se rendre compte que, quelle que soit la marge de manœuvre laissée aux autorités compétentes par l'arrêté révisé, ce dernier ne peut en aucun cas être tenu pour un "contre-projet" opposable à l'initiative "pour un contrôle démocratique du nucléaire". Un coup d'œil, même superficiel sur les deux textes permet de le constater. Il n'était pas question pour nous, en publiant l'analyse parue dans DP 482, d'opposer l'initiative au référendum, mais seulement de clarifier autant que possible des enjeux importants pour la suite des événements (et aussi de répéter notre scepticisme face au lancement du référendum).

Cela dit, une fois de plus: le "oui" à l'initiative s'impose.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

L'éternel recommencement de l'histoire

Vingt professeurs d'Université de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel et Lausanne s'élèvent contre l'enseignement de l'histoire, tel qu'il est conçu actuellement dans les écoles secondaires (TLM du 7 février), qui néglige les faits au profit d'une réflexion globale et d'une approche thématique.

"L'histoire traditionnelle, avec son cortège de dates et d'événements, semblait peut-être dans le détail, mais on est en train de tomber dans l'excès inverse sous prétexte de faire de l'histoire "nouvelle vague", privée de son "squelette", qui convient très bien à un adulte, mais pas à un enfant de onze ans!"

Et sans doute peut-on penser en effet qu'au lieu de parler aux élèves de la campagne d'Italie, de Lodi, d'Arcole et de Marengo, il vaut mieux aborder le thème (cité par TLM) "De l'énergie animale à l'énergie atomique", puis-

qu'en ces mêmes dernières années du XVIII^e siècle, qui voient Bonaparte "s'illustrer" dans des batailles, dont le profit pour l'humanité en général et la France en particulier est somme toute discutable, dans ce même nord de l'Italie, le comte Alessandro Volta, professeur de physique à l'Université de Pavie, procède à des travaux qui l'amèneront en 1800 à construire la première pile électrique!

Mais il est bien vrai qu'il y a des limites à respecter, et que les professeurs d'histoire ne sont pas les seuls qui aient à se plaindre: maître de français et de littérature française, j'ai de plus en plus de peine à aborder des textes comme *La Chartreuse de Parme*, de Stendhal. Des explications de plus en plus longues sont nécessaires. A peine les élèves (récemment, une classe de "sur-doués", jeunes gens et jeunes filles intelligents, ouverts et fort bien disposés) connaissent-ils la bataille de Waterloo, à laquelle Fabrice del Dongo prend part. Ne parlons pas du Maréchal Ney, qui apparaît dans le roman! Ne parlons pas de la situation politique de l'Italie au début du XIX^e siècle, du "Risorgimento", de la puissance temporelle du Saint-Siège...

(Nos élèves ne sont pas les seuls à ignorer tout cela! Je lis dans le supplément du *Magazine littéraire* d'octobre 1978, consacré à la Littérature suisse romande, cette phrase magnifique: "La Suisse entre dans les lettres avec *La Nouvelle Héloïse* de Rousseau." Comment un écrivain genevois — et Genève ne fait pas encore partie de la Confédération — peut-il faire entrer dans les lettres un pays de *langue allemande* — si l'on excepte les *sujets* vaudois de MM. de Berne? Voilà un tour de force bien étonnant!)

... De plus en plus de peine à lire *L'Education sentimentale* — les événements de 48 sont ignorés — *La Débâcle* de Zola — la guerre de 70... — *l'Espoir* de Malraux — la guerre d'Espagne... — *Quatre-vingt-treize* de Victor Hugo, etc. Avec cette tendance propre aux Suisses et en tout cas aux Vaudois, encouragée, renforcée, de se sentir en marge de l'Histoire, au "balcon de l'Europe", spectateurs *neutres* et

non concernés — lisez la plupart de nos romans romands!

* * *

A propos de Stendhal, vous connaissez *Vanina Vanini*?

"Grâce à un passeport acheté dans une ambassade étrangère, (Missirilli) arriva dans sa famille. Ce fut une grande joie; on le croyait mort. Ses amis voulurent célébrer sa bienvenue en tuant un carabinier ou deux (c'est le nom que portent les gendarmes dans les Etats du pape)."

"(Vanina) apportait deux mille sequins. Ce secours imprévu servit merveilleusement à accréder Missirilli dans sa nouvelle dignité (de chef de... d'une brigade rouge?! — J.C.) on fit fabriquer des poignards à Corfou; on gagna le secrétaire intime du légat, chargé de poursuivre les carbonari..."

Ca ne vous rappelle rien? Dans un livre récent, Sciascia parlait de l'aspect "mafioso" de l'affaire Moro — il aurait pu dire aussi "de l'aspect carbonaro"...

Après tout, ceux qui veulent en finir avec notre héritage classique ont bien raison: ces livres sont dangereux, et M. Abravanel, Stendhalien numéro un de notre pays, est assurément responsable du terrorisme!

J.C.

RECU ET LU

Le ghetto scientifique

L'information dite scientifique est, à n'en pas douter, le parent pauvre de la presse quotidienne helvétique dans son ensemble: pour les remarquables et régulières chroniques de J.-J. Daetwyler paraissant dans le quotidien romand "24 Heures", pour quelques spécialistes s'exprimant à tour de rôle dans le "Journal de Genève", pour les grandes démonstrations hebdomadaires et couvrant plusieurs pages de la "Neue Zürcher Zeitung", combien de "services de presse" de grandes entreprises faisant office, presque partout ailleurs, de "points de vue" scientifiques?

Au moment où les enjeux "techniques" fondent la substance de quelques-unes des plus importantes décisions politiques (domaine de l'énergie, mais aussi des communications de masse, pour ne pas parler de la "restructuration" de pans entiers de l'économie) de la décennie, voilà une absence sur le front de l'information qui laisse songeur!

On dira, bien sûr, que la vulgarisation n'est pas le fort du monde scientifique et technique, on dira que la "science" est encore confisquée par une minorité de spécialistes jaloux de leurs pouvoirs; il n'empêche: aux instants cruciaux, lorsque, par exemple, la population devrait se déterminer en toute connaissance de cause (si tant est que cela soit imaginable)

ce sont les mêmes querelles d'experts, brusquement "sortis du bois" pour asséner leur vérité, querelles qui se diluent bientôt en face-à-face difficiles à saisir pour la grande majorité, la voie étant libre dès lors pour les slogans simplificateurs.

A noter tout de même de sérieux progrès à travers le monde francophone dans le secteur des revues plus ou moins spécialisées: l'édition en français des grands ténors d'outre-Atlantique a fouetté les énergies des éditeurs de l'hexagone, en particulier; voyez notamment les efforts consentis par la revue mensuelle "Sciences et Avenir" dont le numéro spécial intitulé "Les ordinateurs et la vie quotidienne", tout partisan, orienté qu'il ait pu être,

marquait malgré tout une étape dans la traduction en langage accessible d'une des mutations les plus fondamentales de notre organisation sociale et économique.

Toujours à ce chapitre scientifique, soulignons l'intérêt et la qualité du dossier réuni à propos du lac Léman par la rédaction du "périodique interne du Service de presse et d'information de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, "Polyrama" (une cinquantaine de pages — adresse utile: avenue de Cour 33, 1007 Lausanne).

— Le "Peuple Valaisan" note que selon l'enquête statistique du Concordat des caisses maladie suisses, les frais médicaux payés en Valais se montent, pour 170 médecins recensés, à 21 479 621 francs. (moyenne: 126 350 francs)

JUSTE AVANT LE 18 FÉVRIER

Après les femmes les « jeunes »

Il aura fallu plusieurs décennies pour que le suffrage universel concerne enfin la majorité de la population: les femmes. Combien en faudra-t-il pour que le droit de vote et d'éligibilité soit maintenant abaissé à 18 ans? Cette mesure, les parlements des pays développés l'ont adoptée au début des années 70, sous la pression de "la montée des jeunes". En 1972, le Conseil de l'Europe recommandait aux Etats membres d'abaisser la majorité au-dessous de 21 ans et, lorsque c'était opportun, de la fixer à 18 ans. L'âge requis pour l'exercice des droits politiques a été longtemps lié à la capacité physique de porter des armes: 15 ans pour les chevaliers au Moyen Age; 14, puis 16 à Schwytz sous l'Ancien Régime. C'est la Révolution française qui a provoqué dans toute l'Europe la grande unification: 20 ou 21 ans. Esprit géométrique, influence des sociétés secrètes, dit-on. Seul le canton de Schwytz a maintenu la règle des 18 ans

dans sa Constitution de 1833. "Depuis lors, il n'y a plus eu de modification, et jamais de discussion sur l'élévation ou l'abaissement de l'âge de la majorité", nous dit le chancelier.

A notre connaissance, un seul pays, le Danemark, a dû procéder à une consultation populaire pour abaisser l'âge de la majorité civique. En 1969, à une forte majorité, le peuple refusait la modification de 21 ans à 18 ans. En 1971, il acceptait, de justesse, le passage à 20 ans. C'est finalement en septembre 1978 que la proposition du gouvernement d'abaisser à 18 ans l'âge de la majorité civique était votée. De justesse encore, et grâce à un effort considérable de propagande, grâce surtout au poids de la capitale. L'opinion publique suisse ne paraît pas prête à confirmer tout de suite la proposition des autorités fédérales. Manque d'information? Peut-être. Il est vrai qu'un argument pertinent contre le droit de vote à 18 ans est invoqué: "la discordance entre majorité civique et majorité civile". Mais les réactions des lecteurs seront-elles rationnelles? Car il y a surtout beaucoup de préjugés, de méfiance, de jalousie aussi envers les "jeunes".

D'autant que le corps électoral suisse est l'un des plus vieux du monde.

D'après le recensement de 1970, l'extension des droits politiques concernerait environ 154.000 citoyens, soit 3,4% du corps électoral. Ce rajeunissement ne suffira pas à contrebalancer son vieillissement qui est un des problèmes majeurs de notre démocratie. Car de l'équilibre démographique dépendra dans une grande mesure notre capacité d'évolution, d'ouverture au monde.

En réalité, il serait ridicule de croire que les jeunes constituent une nouvelle classe messianique. On enregistre même un certain retour aux valeurs traditionnelles. En tout cas un rejet des idéologies. Toutes les enquêtes le prouvent: en Suisse et en France, les jeunes votent à peu près comme leurs parents, comme les adultes. Sauf dans les consultations de caractère social, écologique.

L'octroi du droit de vote à 18 ans ne bouleverse pas la situation politique. Il s'agit de tenir compte d'une réalité nouvelle, la jeunesse, de son rôle dans une société moderne qui doit inventer son avenir. Un avenir qui est aujourd'hui l'affaire de toutes les générations.

Les sept géants mondiaux de la cigarette et le droit sacré du fumeur à fumer

Le refrain est désormais archi-connu : pas touche aux libertés individuelles, gare aux places de travail, alerte aux impôts nouveaux ! Le Centre d'Information et de Public Relations (CIPR), chargé en première ligne par l'industrie suisse de la cigarette (1), de plaider sa cause avant la votation sur l'initiative visant à interdire la publicité pour les produits engendrant la dépendance (2), a coulé son argumentation dans un moule fait au feu de tous les derniers grands scrutins fédéraux. On lance ainsi en vrac dans le débat le droit sacré du fumeur à fumer s'il en a envie, les milliers de personnes employées dans les entreprises de production et de distribution, les millions de francs suisses du produit de l'imposition du tabac affectés à l'AVS/AI. Aux citoyennes et aux citoyens de faire la part des choses, si c'est possible !

Oligopole international

Quelques jours avant la consultation populaire, il manquait toujours un coup de projecteur sur le rôle de la publicité dans le maintien des positions de force économiques. Et pourtant, quel meilleur exemple que le marché mondial du tabac pour défricher cette question ? En fait, un tel éclairage donne à un vote favorable à l'initiative sa vraie dimension politique, de lutte contre un pouvoir économique aux conséquences malsaines, non pas d'abord pour les poumons des fumeurs, mais en première ligne pour l'évolution du tiers monde et la maîtrise de l'économie.

Et là, il faut revenir à quelques faits.

Le marché mondial du tabac est un exemple typique d'oligopole : sept entreprises — British American Tobacco (BAT), Imperial Tobacco Company, Philipp Morris, R.-J. Reynolds, Gulf and Western, le groupe Rupert-

Rembrandt-Rothmans et American Brands — produisent directement 39% du total mondial de cigarettes (celles-ci représentent environ 90% de tous les produits du tabac) ; le reste de la production se répartit entre d'autres firmes privées (11%), des monopoles d'Etat de pays développés à économie de marché (17%) et les sociétés d'Etat des pays socialistes d'Europe de l'Est (33%). Par des accords de licences, de ventes ou de coproduction, notamment avec des monopoles d'Etat de l'Est et de l'Ouest, l'influence des sept géants dépasse en réalité de loin les 39% mentionnés.

La "résistible" ascension des conglomérats

Cette centralisation du pouvoir n'a fait que s'intensifier ces dernières décennies : à travers le jeu chatoyant des étiquettes, le fumeur est aux prises avec un nombre de plus en plus restreint de "tentateurs" ! Dans le dernier numéro de "Forum Développement", un économiste de la CNUCED (Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement), Frederick Clairmonte, raconte la "résistible ascension" des "conglomérats transnationaux du tabac" (CTT) :

"La création, en 1890, de l'American Tobacco Company (ATC), sous la présidence de J.B. Duke, a préparé l'avènement du conglomérat transnational moderne du tabac. En 1890 déjà, l'ATC contrôlait aux Etats-Unis 89% du marché de la cigarette, situation qui devait demeurer à peu près stable jusqu'en 1911, date de la dissolution de la société. En 1909, 250 firmes avaient été absorbées. Créateur de l'ATC et premier président du conseil d'administration de la BAT, J.B. Duke (1857-1925) avait rapidement saisi l'importance de l'intégration verticale telle qu'inaugurée par Standard Oil : "Si John D. Rockefeller peut faire ce qu'il

fait pour le pétrole, pourquoi ne pourrais-je pas en faire autant avec le tabac ?" disait-il. Il ne parvint pas à absorber l'industrie britannique du tabac mais l'accord, en septembre 1902, entre l'ATC et l'Imperial se révéla une stratégie plus judicieuse puisqu'il allait donner naissance à la BAT. Les bases de l'oligopole mondial du tabac étaient jetées. Tout au long de ces septante dernières années, les CTT n'ont fait qu'acquiescer, pour asseoir leur pouvoir, trois des éléments essentiels et complémentaires du marché, la technologie industrielle, les sources de financement, et les techniques perfectionnées de persuasion du consommateur (de contrôle idéologique) dites techniques de commercialisation".

Entre les CTT, la "coexistence pacifique"

Si baisse il y a du nombre des emplois dans l'industrie du tabac, ce n'est pas à la victoire des ennemis de la publicité qu'on le doit, mais à l'intense automatisation qui y règne et à l'avènement d'une concentration gigantesque de la production au sein d'énormes entreprises : une machine peut aujourd'hui produire 5000 cigarettes à bout filtre par minute (la Molins Mark 9-5) alors qu'au début du siècle elle n'en produisait que 500 (la Bonsack). Nul doute que la tendance à la diminution du nombre de postes de travail ne s'accroisse encore dans les dix années à venir.

prend bien sûr les formes multiples qu'impliquent des accords classiques de domination du marché : "échanges et ventes de marque, allocations de zones commerciales d'influence, actions concertées lorsque des intérêts communs paraissent menacés par des organismes nationaux de contrôle, des gouvernants ou des rivaux". Nul doute que les Bons Templiers helvétiques devaient savoir à quoi ils s'attaquaient : en Suisse, les neuf entreprises de la cigarette ont nom British American Tobacco, Burrus, Fabriques de Tabac Réunies,

Imperial Tabacco, Laurens, Reemtsma, Reynolds, Rinsoz et Ormond, Sullana...

La consolidation et l'élargissement des zones d'influence commerciales des CTT passent par des investissements publicitaires d'une ampleur qui laisse songeur sur l'efficacité de moyens éventuels de contre-propagande: "Les dépenses globales de publicité tournent autour de 1,8 milliards de dollars. Le record sur ce plan a été atteint à l'occasion du lancement d'une marque — Real de R.J. Reynolds — avec un budget promotionnel de 50 à 60 millions de dollars". Mais Frederick Clairmonte nous avertit que ces chiffres, plus ou moins officiels, sont loin en dessous de la réalité. Ils laissent entre autres dans l'ombre les pots de vin versés pour se gagner des complicités dans les milieux politiques. Pour ne citer qu'un seul exemple: "La firme R.J. Reynolds a versé en cinq ans, de 1970 à 1975, 19 millions de dollars en remises illicites; elle a également reconnu avoir utilisé des fonds pour appuyer des candidatures au Congrès américain et à la présidence des Etats-Unis entre 1968 et 1973". Des candidats certainement disposés à voter ou à proposer des législations favorables à l'industrie du tabac...

Ponction de capitaux nationaux

Il ne fait cependant aucun doute que les conglomérats du tabac, pour accroître leur emprise, ne jouent pas seulement du phénomène d'accoutumance propre aux produits qu'ils commercialisent, c'est tout un système d'acointances financières et industrielles qui est en jeu à l'échelle mondiale (voir — encadré ci-contre — la rapidité avec laquelle les CTT se "diversifient"). A l'origine, la puissance économique des CTT repose sur leurs liens étroits avec le monde bancaire américain et britannique. Mais leur influence dominante se perpétue selon des règles relativement simples à comprendre: si les pays producteurs sont incapa-

Cachez-moi le goudron !

La bonne volonté des fabricants de cigarettes n'est pas sans limite. On s'en doutait. Et voici un exemple récent.

Après une demi-douzaine d'années de combats retadataires, l'industrie a dû accepter l'an dernier une certaine limitation de la publicité pour le tabac. Ce que M. Tschudi avait en vain appuyé quand le projet émanait des professeurs de médecine préventive, M. Hürlimann peut le faire passer grâce aux Jeunes Bons Templiers.

Le nouvel article 420 de l'Ordonnance sur les Denrées alimentaires prescrit notamment que, d'ici le 15 novembre 1980, "chaque paquet de cigarettes destiné à être remis au consommateur doit porter l'indication net-

tement visible et lisible de la teneur de la fumée en nicotine et en goudrons".

De fait, la plupart des paquets mis en vente ainsi que les annonces et affiches publicitaires indiquent déjà la teneur en nicotine et en "condensat".

C'est que M. Corbat et le lobby cigarettier n'aiment pas le mot de goudron: cela fait sale, vilain, tout juste bon à mettre sous les roues, les pieds et les crottes de chien. Condensat, en revanche, cela vous a un bon air rassurant, scientifique, presque épuré.

Le calcul des cigarettiers est simple: après avoir parlé de condensat pendant deux ans, ils auront créé un usage et des emballages qu'on ne pourra plus changer, et le Service fédéral de l'Hygiène publique n'aura qu'à entériner le fait accompli, de guerre lasse.

Il paraît que le truc échouera, et que Berne ne cèdera pas. Qui fumera (encore) verra.

Pas tout son tabac dans la même blague

Depuis que le terrain législatif et fiscal se dérobe sous leurs pieds, les fabricants de cigarettes cherchent à sauter au-delà de leur propre ombre de fumée, et à multiplier leurs activités et intérêts en dehors du tabac.

La plupart ont choisi le terrain sûr de l'industrie alimentaire, à l'instar de l'American Tobacco, installée depuis une dizaine d'années dans la viande et les biscuits de la Sunshine Co, ou de Reynolds (Camel, Salem, Winston) qui fait dans la banane et la conserve de fruits et légumes Del Monte; sans compter la plus grande entreprise mondiale de fret conteneurisé et deux entreprises pétrolières. Impérial Tobacco domine, lui, le marché du poulet, des oeufs et des dindes en Grande-Bretagne.

La brasserie intéresse également: Philip

Morris (Brunette, Marlboro, Muratti, Merit) possède la très importante société Miller Brewing Co, et Reemtsma (HB, Ernte 23, Stuyvesant) détient la majorité du capital de la plus grande société brassicole ouest-allemande (DUB-Dortmunder) et de nombreuses entreprises de moindre importance. Plus originale, la politique de British-American BAT (Mary Long, Pall Mall, Kool, Lucky Strike) l'a conduite à s'intéresser au secteur cosmétique, avec des prises de participation majoritaires notamment chez Yardley et Germaine Monteil.

Quant à nos fabricants suisses, ils préparent aussi leur diversification: Rinsoz & Ormond a pris en 1976 une participation de 49% dans Samvaz SA, fabrique de matériel de coffrage, brides de fixation et de bois lamellé collé. Burrus, toujours mystérieusement familiale (malgré la Société Anonyme), s'intéresserait de près à la confiserie française, rien moins qu'aux dragées Martial.

Les sept géants mondiaux de la cigarette et le droit sacré du fumeur à fumer

bles de développer un secteur de transformation nationale du tabac en cigarettes, c'est la présence des succursales des CTT qui les en empêche, succursales payées pourtant par les capitaux mobilisés dans les pays pauvres. Le mécanisme: "Les transnationales mobilisent les capitaux des pays en voie de développement, notamment en Amérique latine, pour les besoins de leurs activités. Le rachat d'entreprises nationales se fait souvent par l'intermédiaire des structures bancaires transnationales ainsi que des banques nationales. On estime ainsi que 90% des investissements des CTT en Amérique latine ont été financés à l'aide de ponctions opérées sur les capitaux nationaux par l'intermédiaire des structures bancaires transnationales. Exemple extrême, celui d'une succursale de la BAT en Asie, la Ceylon Tobacco Company qui, selon un observateur, n'aurait procédé à aucun apport de capitaux étrangers dans ce pays depuis 1938".

Pieds et poings liés

Dans un tel contexte, le rapport des forces est clair: "Les pays en développement fournissent 55% de la récolte mondiale de tabac en feuilles, au travers de circuits complètement dépendants de l'étranger; leurs exportations de produits transformés sont pratiquement inexistantes; ils n'ont pas le moindre mot à dire sur la conception, le rendement ou l'amélioration des machines; l'ensemble de leurs recettes provenant de l'industrie du tabac repose presque exclusivement sur la demande du marché et sur les décisions commerciales prises par les CTT".

Le vote de ce week-end peut paraître dérisoire face à la puissance des maîtres du tabac. Il peut cependant être l'occasion du refus de

voir se poursuivre l'expansion d'une économie mondiale du tabac façonnée par la domination d'une poignée de conglomérats, sociétés géantes dont l'épicentre est aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Afrique du Sud et qu'on retrouve à toutes les étapes de la production et de la commercialisation, sociétés géantes qui, grâce aux subventions croisées, touchent aujourd'hui à tous les grands secteurs industriels modernes, aux transports, aux services, aux marchés de l'alimentation, aux plantations.

1) Voir la page de "publi-informations économiques" rédigée par le CIPR/Genève et parue dans l'édition de "La Suisse" du dimanche 11 février: "L'industrie suisse de la cigarette: des emplois, des impôts utiles, une remarquable percée à l'étranger". Les Bons Templiers menacent-ils l'équilibre économique de la presse? Ce dimanche-là, en tout cas pas: le CIPR, dominé financièrement par Sonor SA, reçoit mandat de plaider la cause des industriels du tabac, et il choisit de faire campagne sur une page de "La Suisse" (Sonor SA); coup double. 2) Dans "Le Monde" du 7 février dernier, un dossier rédigé hors de la controverse helvétique: "Le tabagisme, fléau culturel et social" (par le docteur Escoffier-Lambiotte).

PROTECTION EFFICACE DE LA MATERNITE

Mme D., enceinte et fonctionnaire

Initiative populaire pour une protection efficace de la maternité: (...) "La Confédération doit instituer une protection étendue contre le licenciement pour toute la durée de la grossesse, du congé de maternité et du congé parental, avec la garantie des droits acquis découlant des rapports de travail".

La voix au bout du fil était angoissée: elle me suppliait de renoncer à toute tentative de lui

faire rendre justice; elle s'excusait surtout, à plusieurs reprises, pour le temps qu'elle m'avait fait perdre. Elle me répétait que ce qui comptait était sa grossesse, qu'elle n'avait pas d'énergie pour se défendre, qu'elle voulait éviter, pour son enfant, toutes les contrariétés qu'entraînerait un conflit avec son supérieur. Elle me redisait son espoir de retrouver un emploi d'ici un an ou deux à la Confédération. Pour ne pas compromettre ses chances, elle voulait laisser une bonne impression... Ce qu'elle ne disait pas, c'est combien elle craignait qu'on lui reproche d'avoir alerté les syndicats, de faire leur jeu.

Mes sentiments étaient confus: un mélange de colère impuissante et de tristesse; je ne pus m'empêcher de lui dire que l'enfant qu'elle portait avait besoin de parents forts et confiants en eux-mêmes; avant de raccrocher, elle me demanda encore de lui pardonner sa faiblesse.

L'enfant de Mme D. doit avoir aujourd'hui 16 mois environ. J'ai encore en mémoire les deux entretiens que j'ai eu avec sa mère et j'y pense d'autant plus souvent, depuis un an, que je participe au lancement de l'initiative populaire "pour une protection efficace de la maternité".

Mme D., à l'époque encore adolescente, était entrée au service de la Confédération pendant la haute conjoncture. Ce n'est pas seulement le manque de personnel qualifié, mais aussi sa bonne volonté et son goût du travail bien fait qui lui permirent d'accéder à un poste de secrétaire, malgré son manque de formation professionnelle. Elle se sentit jusqu'au dernier jour une dette de reconnaissance envers ses supérieurs directs qui, à ses yeux, lui avaient "donné sa chance". Avec le temps, elle était devenue fonctionnaire: un honneur dont elle voulait se montrer digne.

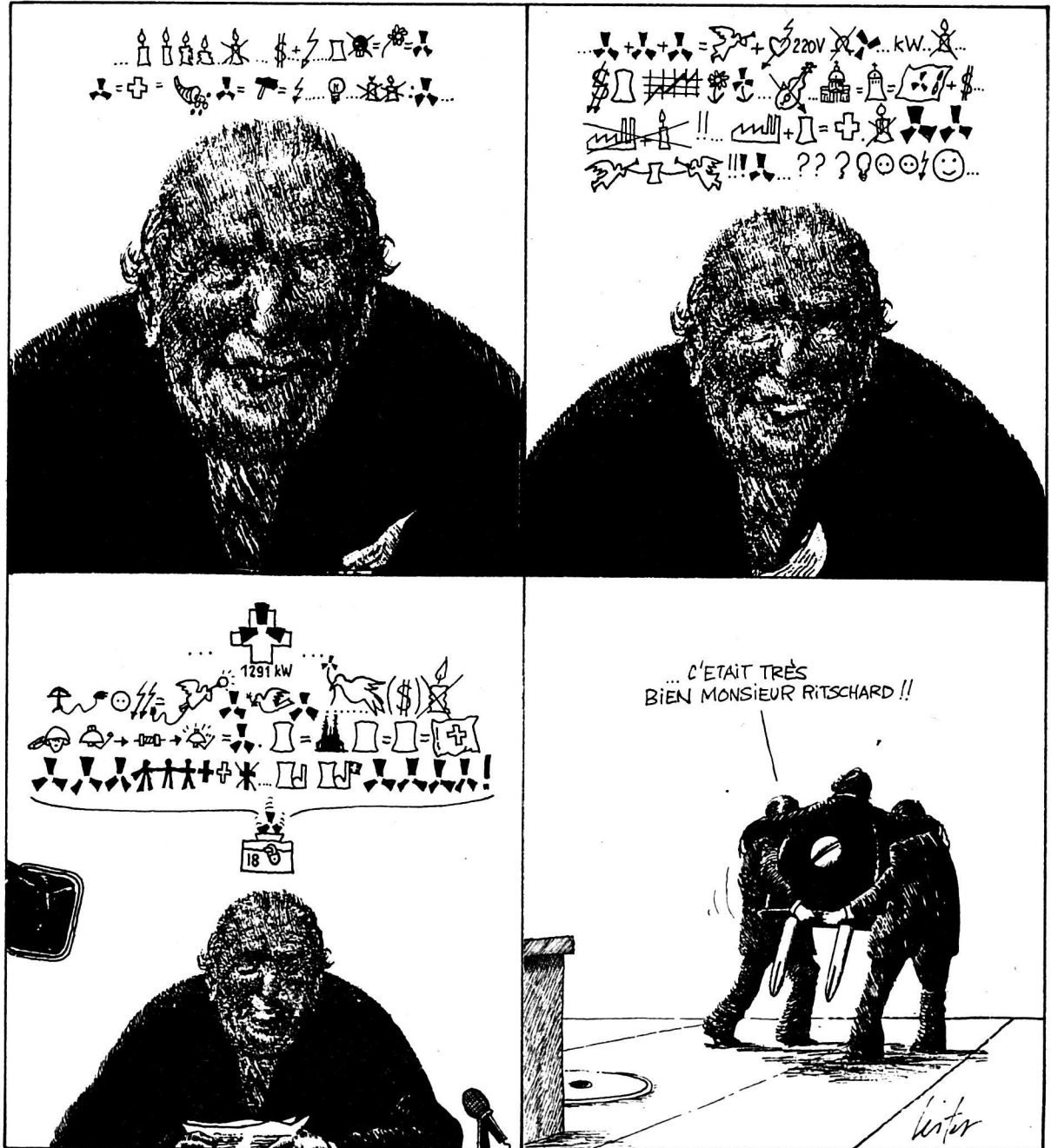
Au début de 1977, celle qui allait devenir Mme D. quelques semaines plus tard, se rendit compte qu'elle était enceinte. Averti on ne sait comment, M. Z. son supérieur direct, prit

l'initiative de lui demander si elle n'envisageait pas de quitter son emploi et lui recommanda surtout d'en reparler avec lui dès qu'elle aurait confirmation de son état. Quelques jours plus tard, Mme D., sachant que l'accouchement devrait avoir lieu vers la mi-août, lui demanda conseil. M.Z. prépara alors le brouillon d'une lettre de démission pour fin 1977, puis insista à plusieurs reprises auprès de sa jeune collègue pour qu'elle démissionne le plus rapidement possible, arguant de la nécessité d'engager une nouvelle collaboratrice. Mme D. préparait son mariage; son fiancé, italien, venait de connaître plusieurs semaines de chômage; la grossesse s'annonçait difficile. Elle envoyait sa lettre de démission au cours de la première semaine de février déjà, à un moment où le risque de fausse-couche n'était pas insignifiant, sans s'être donné le temps de s'informer de ses droits, sans douter de ce que lui disait M. Z. Ce faisant, elle renonçait au moins à Fr. 6 000.—, qui lui étaient dus pendant le congé de maternité.

Ce sont des collègues de Mme D. qui m'ont avertie; j'ai alors tenté de la convaincre que sa démission était nulle et non avenue, puisqu'elle avait subi une pression morale et que son chef, en qui elle avait placé sa confiance, l'avait trompée en lui cachant ses droits. Je lui offris donc d'écrire, en mon nom personnel, au chef de son Département, persuadé qu'il corrigerait, s'il en avait connaissance, l'excès de zèle imbécile de son subordonné. J'étais tout aussi persuadée que son cas n'était pas unique, et qu'il fallait veiller en permanence pour empêcher que l'on mette des employées enceintes ou des collaborateurs dont le rendement n'était pas toujours régulier en demeure de démissionner.

C'est cette lettre au chef du Département de justice et police que je n'ai jamais envoyée, à la demande de Mme D. Je ne sais si on se rappelle de son passage sans histoire au sein de l'Administration fédérale.

Ruth Dreifuss



Bienvenue au Shah d'Iran !

Sankt Moritz n'attend plus le Shah. On démonterait même l'antenne radio de sa résidence secondaire. La Suisse lui ferme ses portes. Non pas parce que cet hôte lui paraîtrait moralement condamnable, indésirable parce qu'indigne, mais parce qu'il amène avec lui trop d'ennuis, parce qu'une protection "à 100%" de sa personne semble impossible.

Et pourtant, notre pays se devrait de l'accueillir. Ne serait-ce que parce que, en Suisse, il serait plus loin de Téhéran que s'il séjourne aux Etats-Unis. I.F. Stone, brillant analyste politique américain, explique dans le dernier numéro du "New York Review of Books" pourquoi il y a lieu de craindre l'arrivée du Shah aux USA. Souvenez-vous, dit-il à ses concitoyens, du lobby chinois et de l'or de Kuomintang: leur influence sur McCarthy et le McCarthyisme fut loin d'être négligeable. Et les lobbies russe, cubain ou sud-africain ont tous freiné l'adaptation de la politique étrangère américaine aux réalités du monde. Un lobby iranien serait encore plus virulent, s'il pouvait compter avec la présence du Shah lui-même aux Etats-Unis.

"Les Américains ont une faiblesse typiquement démocratique pour les têtes couronnées... Le Shah est une tête couronnée, avec quelque chose de plus — bien plus d'un milliard de dollars et une vieille expérience des "public relations" à l'américaine — (...). Le Shah peut rallier des amis puissants: certaines de nos plus grandes banques, à commencer par la Chase Manhattan, peuvent voir dans son retour sur le trône le plus sûr espoir de récupérer des milliards de créances branlantes. Notre industrie d'armement le

considère comme son client favori. Le trust pétrolier pourrait se vanter — s'il venait à manquer de discrétion — de ce que cette dynastie fut son œuvre. Il est l'enfant chéri de la CIA: elle le ramena déjà une fois de semblables "vacances" et pourrait le tenter une nouvelle fois..."

I.F. Stone place aussi la venue du Shah dans la perspective des élections présidentielles de 1980. Le Shah, qui rendait la campagne de Jimmy Carter en faveur des droits de l'homme responsable de sa chute, serait une recrue de taille pour le Parti républicain. Et I.F. Stone de se demander: "Puisque le Shah insiste sur le fait qu'il n'aurait quitté l'Iran que pour des vacances d'hiver, n'est-il pas possible que Carter lui envoie des photos de la tempête de neige ravageant Chicago et lui suggère de se rendre à Tahiti?"

Pourquoi Tahiti, alors que la Suisse existe? Nous n'avons pas de CIA ni de troupes qui pourraient intervenir en Iran. A l'horizon, pas d'élections qui puissent être bouleversées par la présence du réfugié milliardaire. Nous n'avons pas de trust pétrolier... mais nous avons des banques qui ont accueilli la fortune du Shah. Il serait regrettable de fermer la porte au nez de ce client, surtout parce que nous devrions l'avoir sous la main lorsque le nouveau régime iranien nous réclamera la rétrocession des biens du Shah et de la Fondation Palhevi et prouvera qu'ils sont le fruit d'un pillage du pays.

Et puis, pour nous permettre de rétablir l'équilibre politique compromis par cet hôte illustre, combien de réfugiés latino-américains anonymes pourraient bénéficier de l'asile en Suisse?

Puisque nous avons besoin des autres pays pour entreposer nos déchets nucléaires et pour y renvoyer nos chômeurs, pourquoi ne pas accepter, pour une fois, de jouer le rôle de poubelle de l'histoire?

BAGATELLES

Ka-We-De, ce mot étrange (bien connu des sportifs) est le nom d'une piscine en été, et d'une patinoire artificielle, en hiver, à l'est de la ville de Berne. Un peu désuète, l'installation, qui date des années 30, devrait être assainie. Le coût probable: 10 à 12 millions. Les autorités de la ville doutent que les électeurs approuvent un tel crédit. Or, la Migros, toujours elle, semble s'intéresser à l'établissement. Alors, une affaire à suivre!

* * *

Le Conseil des étudiants de l'Université de Berne a été renouvelé. La majorité de gauche a été maintenue. A signaler la disparition, parce qu'il n'y a pas eu de liste déposée, du groupe marginal "Echo de Zimmerwald". En revanche apparition, avec un élu, du groupe BKV, c'est-à-dire en clair Bakounine-Kropotkine-Vian. A propos, nous supposons que chaque lecteur de DP sait que la tombe de Bakounine est au cimetière de Bremgarten à Berne.

* * *

— Quel lecteur traduira le mieux le passage ci-après de l'article du supplément sur la Suisse de l'"Economist" consacré à la "Neue Zürcher Zeitung" et intitulé "199 not out" (199 encore dans le jeu) (allusion à l'âge de la NZZ): "Politically the NZZ is close to the Freisinnige, literally the liberal-minded, otherwise known as the radicals, but in fact the conservatives — the party which can fairly be said to have created modern Switzerland and to be the epitome of "Swissness".

* * *

Un petit livre a été publié, en allemand et en italien, à la mémoire d'Ezio Canonica, président de l'Union syndicale suisse, décédé le 5 janvier 1978. Elle a été rédigée par Dario Robbiani, responsable du Téléjournal et ami personnel de Canonica et par Karl Aeschbach, responsable de l'information à la FOBB.